

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 291-CA-4257

concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 19 septembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la résolution 238-CE-1630 adoptée par la Commission des études du 8 septembre 2005;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études pour les programmes courts de deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 291-CA-4258

concernant la nomination de membres au Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 19 septembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU que l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains prévoit que les membres du CER sont nommés par le Conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs pour la nomination de deux personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité;

ATTENDU les noms suggérés par le Comité d'éthique de la recherche à titre d'expert juridique, de membre externe et d'étudiant pour siéger audit Comité;

ATTENDU les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Pierrette Gaudreau, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes au Comité d'éthique de la recherche (CER) :

- A) deux personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche :
- madame **Judith Lapierre**, professeure au Département des sciences infirmières, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 19 octobre 2005 au 30 septembre 2008;
 - madame **Lorraine Savoie-Zajc**, professeure au Département des sciences de l'éducation, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 19 octobre 2005 au 30 septembre 2008;

CONSEIL D'ADMINISTRATIONRÉSOLUTION 291-CA-4258

concernant la nomination de membres au Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 19 septembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

- B) une personne possédant une expertise juridique :
- **Me Lucie Lalonde** pour la période non écoulée du mandat de Me Linda DuPont, soit du 20 septembre 2005 au 30 septembre 2007;
- C) un étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat :
- monsieur **Philippe Girault**, étudiant à la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, pour un mandat d'un (1) an, soit du 20 septembre 2005 au 30 septembre 2006;
- D) une personne provenant de la collectivité desservie par l'UQO :
- madame **Danielle Kelly Raymond**, superviseure, Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa Carleton, pour un second mandat, soit du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 291-CA-4259

concernant l'engagement et la nomination de madame Lucie Ménard au poste de directrice du Bureau du développement

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 19 septembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de directeur du Bureau du développement et l'affichage dudit poste;

ATTENDU l'article 7 « Contrat d'engagement » du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le curriculum vitæ de madame Lucie Ménard;

ATTENDU que la candidature de madame Lucie Ménard a été retenue unanimement par le Comité de sélection composé à cette fin pour occuper le poste de directrice du Bureau du développement;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER madame Lucie Ménard à titre de cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier mandat, soit du 6 octobre 2005 au 31 mai 2007;

DE NOMMER madame Lucie Ménard au poste de directrice du Bureau du développement;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embauche et à la nomination de madame Lucie Ménard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 291-CA-4260

concernant l'amendement au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 19 septembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 284-CA-4136 modifiant le Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais chargés aux étudiants;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser le titre dudit règlement puisque celui-ci s'applique autant aux étudiants qu'aux membres de la communauté universitaire internes et externes;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le titre du «Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants» pour «Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais»;

D'APPORTER les concordances découlant dudit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 291-CA-4261

concernant la nomination à la direction du Module de l'informatique

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 19 septembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 2.3.1 et 2.3.2.8 du Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 1.10 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la désignation du directeur de module;

ATTENDU la fin du mandat intérimaire de monsieur Alain Charbonneau à titre de directeur du Module de l'informatique en date du 30 septembre 2005;

ATTENDU le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire d'élection tenue au Module de l'informatique en date du 14 septembre 2005;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur **Alain Charbonneau** à titre de directeur du Module de l'informatique et ce pour un premier mandat débutant le 1er octobre 2005 et se terminant le 31 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 291-CA-4262

concernant la nomination à la direction du Module de la psychoéducation

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 19 septembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 2.3.1 et 2.3.2.8 du *Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.10 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la désignation du directeur de module;

ATTENDU la fin du mandat intérimaire de madame Geneviève Tardif à titre de directrice du Module de la psychoéducation en date du 30 septembre 2005;

ATTENDU le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire d'élection tenue au Module de la psychoéducation en date du 14 septembre 2005;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame **Geneviève Tardif** à titre de directrice du Module de la psychoéducation et ce pour un premier mandat débutant le 1^{er} octobre 2005 et se terminant le 31 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 291-CA-4263

concernant la prolongation à la direction par intérim du
Module de la psychologie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 19 septembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 2.3.1 du *Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU la fin du mandat intérimaire de madame Geneviève Forest à titre de directrice du Module de la psychologie en date du 30 septembre 2005;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame **Geneviève Forest** à titre de directrice du Module de la psychologie et ce pour un premier mandat débutant le 1^{er} octobre 2005 et se terminant le 31 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 291-CA-4264

concernant la nomination d'un responsable du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en andragogie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 19 septembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la fin du mandat intérimaire de madame Francine D'Ortun à titre de responsable du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en andragogie en date du 30 septembre 2005;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame **Francine D'Ortun** à titre de responsable du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en andragogie et ce pour un premier mandat débutant le 1^{er} octobre 2005 et se terminant le 31 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 291-CA-4265

concernant la nomination d'un responsable du programme de Doctorat en relations industrielles

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 19 septembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la fin du mandat intérimaire de monsieur Roland Foucher à titre de responsable du programme de Doctorat en relations industrielles en date du 30 septembre 2005;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur **Roland Foucher** à titre de responsable du programme de Doctorat en relations industrielles et ce pour un premier mandat débutant le 1^{er} octobre 2005 et se terminant le 31 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 291-CA-4266

concernant la nomination d'un responsable du programme de Doctorat en psychologie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingt-onzième réunion, tenue le lundi 19 septembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la fin du mandat intérimaire de madame Monique Séguin à titre de responsable du programme de Doctorat en psychologie en date du 30 septembre 2005;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame **Monique Séguin** à titre de responsable du programme de Doctorat en psychologie et ce pour un premier mandat débutant le 1^{er} octobre 2005 et se terminant le 31 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général